

LES RÉFÉRENTIELS DU POUVOIR PRÉSIDENTIEL EN RD CONGO : LA LAÏCITÉ, LA RELIGIOSITÉ ET LE SACRÉ-COUTUMIER

UNE ANALYSE SYNCHRONIQUE DU DÉROULEMENT
DE L'INVESTITURE PRÉSIDENTIELLE DU 20 JANVIER 2024

**Freddy MATONGO
NDOY**, PhD en
Sciences politiques
Université Catholique
de Louvain.
freddymatongo.fm@
gmail.com

Introduction : problématique, question de recherche et méthodologie

La problématique qu'analyse cet article est celle des assises du pouvoir présidentiel en RD Congo. Le système de gouvernance politique RD congolais repose sur trois composantes : *la composante laïque* dont l'expression la plus remarquée est le processus électoral consacré par la loi fondamentale de la RD Congo ; *la composante religieuse* manifestement exprimée à travers la multi-participation des institutions religieuses aux différents stades de gouvernance ; *la composante du sacré-coutumier* dont l'expression la plus saillante est le rôle des chefs coutumiers auprès des autorités politiques, en l'occurrence le président de la République. La concomitance avec laquelle s'observe le déploiement de ces trois composantes à l'investiture présidentielle pose la question des référentiels qui sous-tendent une investiture du pouvoir présidentiel en RD Congo. Après un processus électoral au suffrage universel, l'on ne saurait douter du caractère démocratique et participatif citoyen, toute proportion gardée, du pouvoir dont est investi le président de la RD Congo.

Il se pose dès lors la question de savoir comment ces composantes laïques, religieuses et sacrées-coutumières s'articulent au sein du même pouvoir politique présidentiel. Sont-elles des variables à dominance égale ? À quel point impactent-elles le système de gouvernance politique en RD Congo ? Ce questionnement considère le caractère pluraliste des référentiels sur lesquels repose la légitimité du pouvoir politique présidentiel en RD Congo.

Par la méthode d'observation directe encadrée par le concept du pouvoir et la théorie du néoinstitutionnalisme¹, cette analyse se focalise sur deux binômes à deux variables chacun. D'abord, une première dialectique entre l'hybridisme et le syncrétisme du pouvoir présidentiel ; ensuite, une seconde dialectique entre la laïcité du pouvoir étatique et sa religiosité. Elle répond ainsi à la question de savoir sur quoi se fonde le pouvoir politique présidentiel en RD Congo. Ainsi, cette réflexion met en valeur le caractère pluriel des référentiels au sein de l'impérium présidentiel RD congolais. De cette manière, il est nécessaire de constater l'ouverture à la construction d'un système de gouvernance dont le pouvoir repose sur une pluralité des repères au sein du même pouvoir présidentiel en RD Congo. Cette succession des gestes et rites observés directement durant la cérémonie d'investiture, donne sens au pouvoir présidentiel tel qu'investi en RD Congo. Ce rituel crée un symbolisme, un ordonnancement du pouvoir présidentiel et impacte son exécution. L'on ne comprend le fonctionnement du pouvoir présidentiel qu'à travers les symboles de son investissement qui lui donnent sa légitimité et son sens. Ces variables ritualisées méritent ainsi d'être décryptées et expliquées pour en comprendre le sens dans un contexte bien précis de l'investiture du pouvoir présidentiel.

1. Cadre théorique et définition des concepts

1.1. Notions de trois composantes théoriques : La laïcité, la religiosité et le sacré-coutumier

Le concept de laïcité dans la gouvernance des États est pluriel. Il ouvre les perspectives sur une pluralité d'idées sociales appelées à coexister sur un même espace. La laïcité se décline ainsi au pluriel quand elle rime avec les idées libérales tout en dialoguant avec les tendances religieuses et illibérales ou encore quand elle ouvre un espace neutre. Dans tous les cas, le concept de laïcité, dans le contexte étatique de gouvernance, émerge avec la séparation des services étatiques de ceux du religieux². Un État laïc est celui qui est régi par des normes non-religieuses ; il est autonome c'est-à-dire qu'il se donne ses normes inspirées et garanties par la liberté individuelle et/ou collective. Cette perception de la laïcité consacre une séparation nette entre les types d'États à vocation laïque et ceux dont les orientations ne sont pas ainsi définies. L'on peut ici parler des structures organisationnelles *inclusives-itératives*.

Dans les États où il y a identité, dans la gouvernance, entre religion et services publics, le concept de laïcité laisse place à la religiosité. Ce sont

1 Jacques MAILLARD (de) et Daniel KÜBLER, *Analyser les politiques publiques*, 2^e éd., Grenoble, PUG, 2015, 250 pages. Sabine SAURUGGER, *Théories et concepts de l'intégration européenne*, 2^e éd., Paris, Presse des Sciences Po, 2020, p. 448.

2 Charles RAFALOGICZ, « Pour une définition de la laïcité des services publics », in *Humanisme* (2006), vol. 1, n°272, pp. 63-68.

des principes religieux qui régulent la vie publique. Ce sont des structures sociopolitiques *inclusives-unionistes*. Dans ces types de religiosité, l'État c'est l'Église et l'Église c'est l'État. Les deux institutions ne font qu'une.

En outre, dans le cas des structures *distinctes-iteratives*, toutes les tendances sont distinctement établies, elles co-existent et interagissent pour faire fonctionner l'appareil et les services publics sans que le religieux ne se confonde au politique, encore moins que l'un n'exclut l'autre dans les questions des fonctions publiques. C'est ici qu'il y a lieu de comprendre la perspective du sacré-coutumier. Cette culture du sacré-coutumier trouve sa source dans les passés immémoriaux de l'organisation sociopolitique des Afriques en général et de la RD Congo en particulier. Dans la plupart de ces cultures politiques, le religieux fait partie de l'organisation sociopolitique coutumière. L'histoire politique de ces Afriques n'a pas scellé un moment de séparation entre le religieux et le politique ; il combine le distinct-iteratif et l'inclusif-unioniste.

Dans le cas de la RD Congo, la religiosité est incluse dans le sacré-coutumier. De cette manière, ces trois composantes – la laïcité, la religiosité et le sacré-coutumier – dans les services publics interagissent pour construire un système de gouvernance qui émerge des référentiels auxquels les citoyens croient. Il s'agit de construire une culture sociopolitique qui donne sens à l'existence citoyenne. La lecture des pouvoirs politiques RD congolais se fluidifie à partir de la compréhension de ces composantes.

1.2. La notion du pouvoir politique institutionnalisé dans la perspective de Path dependency³

Les politologues⁴ discutent de la notion du pouvoir politique comme un médium, une caractéristique des rapports sociaux. Ils établissent trois conceptions et trois dimensions non séquentielles du pouvoir. Les trois conceptions tout en se recoupant gardent des caractères particuliers qui les distinguent des autres : la conception institutionnaliste se rapporte aux gouvernants de manière englobante ; la conception substantialiste touche à l'essence du pouvoir alors que la conception interactionniste allie pouvoir et relation. Quant à ses trois dimensions complémentaires, le pouvoir rationaliste maximise les rôles des acteurs ; le pouvoir structurel souligne

3 *Path dependency* renvoie, en sciences politiques, à la pertinence et au poids de l'histoire sur le présent. Les décisions et orientations qui ont été prises dans le passé impactent le présent. En d'autres termes, les permanences du passé conditionnent les éventuelles mutations systémiques du présent. Dans le cas des mutations du pouvoir présidentiel, cette notion est importante parce qu'elle permet de comprendre combien les permanences des systèmes des pouvoirs traditionnels, la conception de la place du religieux dans l'exercice du pouvoir politique en RD Congo, impactent les mutations actuelles de la conception et de l'exercice du pouvoir présidentiel. (Lire, à ce propos : Jacques MAILLARD (de) et Daniel KÜBLER, *Analyser les politiques publiques*, 2^e éd., Grenoble, PUG, 2015, 250 pages au sujet de l'institutionnalisme historique).

4 Thierry BALZACQ et al., *Fondements de science politique*, 1^e éd., Louvain-la-Neuve, De Boeck Supérieur, 2014, p. 440. Nathalie SCHIFFINO et al., *Fondements de science politique*, 2^e éd., Louvain-la-Neuve, De Boeck Supérieur, 2022, p. 576.

la position sociale qu'occupe l'acteur alors que le pouvoir discursif est perçu et transmis à travers le discours. Quelles que soient les dimensions et conceptions du pouvoir politique, il est nécessaire qu'il repose sur une légitimité consacrée par ses sources dont la régulation a pour assise l'imaginaire populaire ou ce en quoi les citoyens concernés croient.

Les néoinstitutionnalismes historique, sociologique et du choix rationnel⁵, puis celui discursif⁶ trouvent dans ces notions et dimensions du pouvoir politique un écho explicite. En effet, toutes ces dimensions et conceptions du pouvoir sont institutionnalisées dans une logique qui s'inscrit dans le temps et l'espace et qui rencontre les croyances d'un peuple dont l'ensemble des référentiels sont intégrés et érigés en principes de régulation des pouvoirs.

Dans cette optique, le système des régulations des pouvoirs politiques obéit à une double socialisation à la fois primaire et secondaire⁷ qui s'entrecroisent. C'est ici que le concept de *Path Dependency* trouve tout son sens. En effet, les différents principes régulateurs des pouvoirs politiques se sont vus intégrés par les populations au point de se constituer en lois culturelles historiquement et sociologiquement ancrées dans les imaginaires ; par conséquent, cela impacte les choix des acteurs rationnellement et légitimement établis dans leurs pouvoirs. Ceci s'explique d'abord par l'incrémentalisme⁸ de Charles Lindblom qui argue que les modifications des variables dépendantes sont tributaires d'un modèle préexistant qui subit des modifications de manière lente et progressive et ensuite par le poids de l'inertie. Rose Richard et Davis Philip⁹ font rebondir et radicaliser l'incrémentalisme en suggérant que le cumul des décisions politiques passées a un impact avec les orientations politiques présentes qui en sont l'héritage. Ceci implique que les référentiels socialisés au niveau primaire par les citoyens RD congolais s'impactent mutuellement avec ceux qu'ils socialisent au niveau secondaire.

Le concept de pouvoir politique théoriquement perçu dans la perspective de *Path Dependency* et encadré par le néoinstitutionnalisme permet de discuter de la question de l'investiture du pouvoir présidentiel en RD Congo. Ce cadre facilite ainsi la compréhension de l'ensemble du processus de légitimation du pouvoir présidentiel RD congolais implémenté dans la temporalité et dont l'actuelle pratique est un héritage d'un passé pluriel.

5 Jacques MAILLARD (de) et Daniel KÜBLER, *op. cit.*

6 Sabine SAURUGGER, *op. cit.*

7 Peter BERGER et Thomas LUCKMANN, *La construction sociale de la réalité*, Paris, Armand Colin, 2018, p. 352.

8 Charles LINDBLOM, « The science of muddling through », in *Public Administration Review (PAR)* (1959), Washington DC, vol. 2, n°19, pp. 59-78.

9 Rose RICHARD and Philip DAVIS, *Inheritance in public policy. Change without choice in Britain*, New Haven, Yale University Press, 1994, p. 268.

1.3. L'institutionnalisation du pouvoir présidentiel RD congolais dans la perspective de Path dependency

L'histoire du pouvoir présidentiel RD congolais comme celle de l'ensemble des institutions étatiques et même non étatiques, est marquée par un parcours de mélanges d'identités institutionnelles. Les historiens conviendront que l'Afrique en général et la RD Congo en particulier ont des identités institutionnelles plurielles. Ce qui explique, par ricochet, la pluralité des référentiels dans les actions de quelque nature que ce soit : sociales, religieuses, politiques, etc. Le pouvoir politique dans son ensemble et le présidentiel dans sa singularité ne dérogent pas à cette observation. La sociologie du pouvoir par l'école anglaise définit ce qu'il faut entendre par « contrôle social »¹⁰ en termes catégoriels des jugements sociaux entre le permis et l'interdit qui influent sur le comportement des acteurs. Toutes les pratiques politiques font partie de la fresque socioculturelle dans laquelle s'épanouit la conception de la procédure de l'investiture du pouvoir présidentiel en RD Congo.

Quant à l'école française, c'est à juste titre que Pierre Bourdieu parle du « champ social »¹¹ comme espaces structurés de positionnements. En d'autres termes, considérant ces deux expressions de contrôle social et de champ social, l'institutionnalisation du pouvoir politique ne peut se comprendre que dans ces cadres sociologiquement définis par des régulations formellement ou informellement établies et socialisées par des acteurs.

Dans cette optique, trois périodes historiques couvrent l'analyse de cette évolution du processus d'institutionnalisation du pouvoir politique. D'abord, la période précoloniale durant laquelle le processus de l'institutionnalisation du pouvoir politique est authentiquement africaniste, c'est-à-dire qu'il obéit aux référentiels des traditions propres aux citoyens des différents royaumes et empires qui couvrent le bassin du Congo. Ensuite, la période coloniale caractérisée par une institutionnalisation sur le modèle occidental qui tire ses origines des traditions gréco-romaines. Enfin, la période post-coloniale qui consacre la coexistence institutionnelle de plusieurs traditions dont l'impact du passé ne fait aucun doute et se fait émerger une ambiguïté entre hybridisme et syncrétisme dans la manière de fonctionner. Le politologue RD congolais Mambi Tunga-Bau Héritier analyse cette question d'hybridation des pouvoirs politiques et constate la survie des pouvoirs traditionnels RD congolais au sein des pouvoirs politiques d'État en RD Congo¹².

Le concept de *Path dependency* s'articule ici avec la théorie du néoinstitutionnalisme pour expliquer la pluralité et les ambiguïté du référentiel dans la perception de l'investiture du pouvoir présidentiel

10 Philippe BRAUD, *Sociologie politique*, 15^e éd., Paris, Lextenso, 2022, p. 824.

11 Pierre BOURDIEU, *Questions de sociologie*, Paris, Minuit, 2002, p. 288.

12 Héritier MAMBI TUNGA-BAU, *Pouvoir traditionnel et pouvoir d'État en RD Congo contemporaine. Esquisse d'une théorie d'hybridation des pouvoirs politiques*, Kinshasa, Médiaspaul, 2010, p. 237.

RD congolais. Les choix des systèmes politiques qui ont été faits avant et après la colonisation belge se recourent et impactent systématiquement le fonctionnement du pouvoir politique présidentiel. Le moins que l'on puisse dire est qu'ils sont aussi assortis à la fois du pouvoir institutionnel traditionnel occidental et du pouvoir institutionnel traditionnel RD congolais. En effet, le pouvoir présidentiel est perçu et vécu en RD Congo en intégrant les référents traditionnels-africanistes et traditionnels-européens. Lesquels ont été socialisés soit au niveau primaire soit au niveau secondaire et influent sur le processus d'institutionnalisation du pouvoir politique. Les néoinstitutionnalismes historique et sociologique relèvent de la socialisation primaire qui implique que les référents des pouvoirs traditionnels-africanistes sont intégrés et implémentés au fil du temps dans l'imaginaire individuel et collectif des citoyens RD congolais. Ils influent directement sur les choix rationnels des acteurs du premier plan du pouvoir politique au rang desquels se trouve le pouvoir présidentiel. Quant à la socialisation secondaire, elle concerne beaucoup plus la néoinstitutionnalisation discursive qui implémente les référents des pouvoirs traditionnels-européens comme apprentissage des nouveaux paradigmes des pouvoirs institutionnels avant qu'ils ne deviennent une nouvelle culture implémentée en RD Congo.

Pris ensemble, ces deux types de socialisation des référents des pouvoirs politiques ouvrent le processus d'institutionnalisation au problème de la pluralité des pouvoirs au sein du même système politique ; ou encore, ils expliquent et font comprendre le pluralisme des référentiels au sein du même pouvoir présidentiel. Aussi se crée-t-il une dialectique entre plusieurs binômes qui cohabitent dans les pouvoirs présidentiels. Deux dialectiques s'établissent et constituent la dynamique du pouvoir politique en RD Congo.

2. La dialectique entre hybridisme et syncrétisme du pouvoir présidentiel RD congolais dans une temporalité traditionnelle africaine et traditionnelle européenne

Les trois composantes – laïcité, religiosité et sacré-coutumier – constituent trois types d'investitures observés au cours d'une même cérémonie : la procédure formelle par la cour constitutionnelle de prestation de serment consacrée par la loi fondamentale, et la procédure informelle par les chefs coutumiers et religieux consacrée séance tenante.

En effet, en invitant à une audience publique par l'extrait de rôle du cabinet du greffier, datant du 18 janvier 2024, stipulant que : « La cour constitutionnelle, siégeant en matière de prestation de serment, appellera à son audience solennelle et publique du samedi 20 janvier 2024 à 11 heures au stade des martyrs, l'affaire suivante : RPS 007 : Prestation de serment de Monsieur Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo en qualité de Président

de la République démocratique du Congo », la cour constitutionnelle certifie et parachève le processus électoral tel qu'entamé dans la perspective de la régulation du pouvoir présidentiel par les élections au suffrage universel. Cet acte de greffe, pris comme une première étape d'investiture, donne lieu à une procédure de transmission du pouvoir de la manière on ne peut plus calquée sur la tradition occidentale. Le deuxième acte est l'appel, devant la cour, du président qui doit être investi et le réquisitoire du procureur général de la république qui s'en est suivi. Cette deuxième étape de la procédure s'inscrit dans la logique de la loi fondamentale qui consacre le pouvoir présidentiel en RD Congo. En troisième lieu, le président de la cour, siégeant en matière de prestation de serment présidentiel, invite le président à prêter le serment dont le texte stipule exactement ceci :

Le Président de la République élu entre en fonction dans les dix jours qui suivent la proclamation des résultats définitifs de l'élection présidentielle. Avant son entrée en fonction, le Président de la République prête, devant la Cour Constitutionnelle, le serment ci-après : Moi, ...élu Président de la République démocratique du Congo, je jure solennellement devant Dieu et fa nation : - d'observer et de défendre la Constitution et les lois de la République ; - de maintenir son indépendance et l'intégrité de son territoire ; - de sauvegarder l'unité nationale ; - de ne me laisser guider que par l'intérêt général et le respect des droits de la personne humaine ; - de consacrer toutes mes forces à la promotion du bien commun et de la paix ; - de remplir, loyalement et en fidèle serviteur du peuple, les hautes fonctions qui me sont confiées. (Constitution RDC, Art. 74)

Puis, la remise des emblèmes du pouvoir dont le drapeau de la Nation congolaise. Par ailleurs, la Constitution définit les quatre institutions du pays en ces termes :

Les institutions de la République sont : 1. le Président de la République ; 2. le Parlement ; 3. le Gouvernement ; 4. les Cours et Tribunaux. » (Constitution RDC, Art 68). Alors qu'au sujet des pouvoirs traditionnels, la Constitution stipule que : « L'autorité coutumière est reconnue. Elle est dévolue conformément à la coutume locale, pour autant que celle-ci ne soit pas contraire à la Constitution, à la loi, à l'ordre public et aux bonnes mœurs. Tout chef coutumier désireux d'exercer un mandat public électif doit se soumettre à l'élection, sauf application des dispositions de l'article 197 alinéa 3 de la présente Constitution. L'autorité coutumière a le devoir de promouvoir l'unité et la cohésion nationales. Une loi fixe le statut des chefs coutumiers. (Constitution RDC, Art 207)

Par cette procédure, le président est investi des pouvoirs relatifs à sa charge républicaine. La procédure, les textes légaux et la formule de prestation de serment suffisent pour parachever l'ensemble du processus électoral tel qu'entamé. Il convient de remarquer ici que les variables procédurales et textuelles reposent sur une variable principale qu'est la Nation RD congolaise au nom de qui les autres variables relatives

se réalisent. L'investiture par les chefs coutumiers et religieux semble superflue étant donné que la cour constitutionnelle avait déjà statué et remis les insignes des pouvoirs au président investi selon les procédures légales. Par ailleurs, le statut dévolu par la loi aux chefs coutumiers les astreint à ne pas aller à l'encontre de la loi et de s'y conformer s'ils désiraient exercer les mandats électifs. Ceci implique que les mandats électifs n'obéissent pas aux procédures coutumières qui, pour la plupart des cas, sinon tous, obéissent au droit naturel de succession familiale, des alliances et/ou conquêtes¹³. C'est cette procédure que les citoyens RD congolais ont socialisée au niveau primaire et qui régule les investitures des pouvoirs traditionnels RD congolais. En plus, il n'est pas anodin de rappeler ici la vision holiste du monde qui caractérise le passé historique RD congolais intégrant ainsi le religieux dans toutes les procédures fonctionnelles du politique.

Par l'observation directe du déroulement de l'intervention coutumière, il se remarque que les chefs coutumiers qui interviennent offrent au nouveau chef de l'État les insignes et emblèmes des pouvoirs traditionnels. Les chefs coutumiers venus de toutes les vingt-six provinces de la République remettent les attributs des pouvoirs traditionnels, dont la peau de léopard, parce que le président de la république est « le grand chef coutumier ... À partir de ce moment, il prend le contrôle du pouvoir politique, traditionnel et coutumier »¹⁴, à en croire le reportage de ladite cérémonie d'investiture. C'est pour cela que les chefs qui lui transmettent les insignes portent chacun les insignes de leurs pouvoirs respectifs. Cette transmission est aussi symbolisée par les poignées de mains entre le nouveau chef de l'État et chacun des chefs coutumiers. Il est nécessaire de souligner aussi, à travers tous ces gestes, le caractère d'allégeance des pouvoirs coutumiers que reçoit le chef de l'État investi par les chefs coutumiers.

Cependant, cette loi culturelle socialisée au niveau primaire fait surface à travers l'intervention des chefs coutumiers, comme il était facile de l'observer. Sans être consignée dans les codes des lois positives, cette pratique trouve échos dans l'imaginaire collectif. Hormis le fait que personne ne proteste contre une telle pratique, pas même la cour qui siège en matière d'investiture ; la procédure est énoncée uniquement par le protocole sans faire appel ou référencer cet acte à une loi positive sur laquelle cela se fonde mais plutôt une loi culturellement imprimée dans l'imaginaire collectif par le fait d'appartenance à l'espace politique propre qu'est la RD Congo. Pour s'en convaincre, le président Mobutu¹⁵,

13 Isidore NDAYWEL È NZIEM, *Nouvelle histoire du Congo. Des origines à la République Démocratique*, Bruxelles, Le Cri, 2012, p. 744.

14 Commentaires suivis en direct le 20 janvier 2024 sur les antennes de la RTNC retransmettant en direct l'intégralité de la cérémonie d'investiture présidentielle, et RTNC, <https://www.youtube.com/watch?v=grYgBb0TlxM> (consulté le 21 juin 2024).

15 Joseph Désiré MOBUTU et Jean-Louis REMILLEUX, *Dignité pour l'Afrique. Entretiens avec*

répondant à un journaliste belge, laissait entendre au sujet de la politique d'authenticité et de l'opposition que l'identité zaïroise devrait rencontrer des aspirations des citoyens zaïrois sans que ceux-ci ne soient à la solde ou à la remorque de quelques différents référentiels que ce soit et qu'il n'y avait pas d'opposition au Zaïre, ils travaillent en juxtaposition. Pouvez-vous aller dans mon village, renchérisait-il, et que l'on vous dise voici la maison du chef du village et plus loin, c'est la maison de l'opposant ... cela n'existe pas, nous sommes les bantous, arguait-il. Cette perception prouve à suffisance que les référentiels qui régissent le pouvoir politique en RD Congo ne sont pas nécessairement ceux consignés dans les codes des lois positives de la RD Congo, mais encore, ceux qui ont été assimilés à travers une socialisation primaire et qui restent présents dans le fonctionnement des pouvoirs politiques quels qu'ils soient, fût-il présidentiel.

Cet appel aux procédures traditionnelles RD congolaises et celles de la tradition occidentale qui cohabitent dans le même pouvoir présidentiel soutient ainsi la dialectique de la pluralité des référentiels dans la compréhension et l'exercice même du pouvoir présidentiel. L'hybridisme et / ou le syncrétisme s'installe et laisse une ouverture à la quête d'une originalité d'identité des pouvoirs politiques en RD Congo en considérant tous les référentiels socialisés au niveau primaire pour les pouvoirs traditionnels africains et au niveau secondaire pour les pouvoirs traditionnels occidentaux. C'est à juste titre que, pour sortir du syncrétisme impérial, le politologue RD congolais Mambi Tunga Bau Héritier affirme que :

Le pouvoir traditionnel est imbriqué dans d'État (sic) et inversement le pouvoir moderne est imbriqué dans le pouvoir traditionnel et qu'ensemble ils constituent un pouvoir d'État hybride, celui auquel les populations congolaises sont soumises. Par conséquent, l'opposition traditionnelle-moderne dans l'exercice du pouvoir politique hybride n'est pas évidente. Le pouvoir coutumier n'est pas un pouvoir à côté de l'État, mais plutôt un pouvoir d'État. Cependant, il existe des contradictions mineures à l'intérieur du système entre les aspects traditionnels et modernes du pouvoir politique. Lesquelles contradictions ne remettent pas en cause le caractère hybride du pouvoir politique¹⁶.

Puisqu'il en est ainsi, la dialectique procédurale de l'investiture présidentielle entre pouvoir traditionnel africain-RD congolais et pouvoir traditionnel occidental est appelée à évoluer du syncrétisme vers l'hybridisme. Cet hybridisme politique se complexifie avec d'autres sphères des pouvoirs politiques qui relèvent du religieux et / ou du non religieux qui régule et impacte d'une manière ou d'une autre le modèle politique imprimé en RD Congo.

Jean-Louis Remilleux, Paris, Albin Michel, 1989, p. 208.

16 Héritier MAMBI TUNGA-BAU, *op. cit.*, p. 218.

3. La dialectique entre laïcité et religiosité du pouvoir présidentiel RD congolais

La consécration constitutionnelle de l'État RD congolais par la loi fondamentale en fait un État laïc. Selon l'Article premier, alinéa premier de ladite Constitution, « la République démocratique du Congo est, dans ses frontières du 30 juin 1960, un État de droit, indépendant, souverain, uni et indivisible, social, démocratique et laïc. » (Constitution de la RD Congo, Art 1). L'influence de la religion, cependant, impacte considérablement la fonction et le pouvoir présidentiel en partant du processus de son élection jusqu'à ses exécutions quotidiennes. D'où les questionnements sur les ambiguïtés discursives. Que faut-il comprendre par laïcité ou religiosité dans l'espace politique RD congolais ?

Pour peu que l'on observe les acteurs religieux qui participent à cette cérémonie d'investiture, comme pour les chefs coutumiers, ils sont chacun selon son rang et son appartenance religieuse vêtus de leurs insignes propres qui les distinguent non seulement des autres religions mais aussi et surtout de l'ensemble des acteurs participant à ladite cérémonie. Le représentant de chacune des religions citées par le protocole adresse une prière de circonstance. Laquelle pouvait rimer avec un programme politique. En effet, les circonstances d'investiture présidentielle obligeant, une de sept prières énonçait ceci :

Que le Seigneur aide le président à choisir des hommes et des femmes de valeurs ..., Seigneur nous sommes fatigués des voleurs, fatigués de ceux qui s'enrichissent, nous sommes fatigués de ceux qui ne voient que leurs intérêts ... donne-nous les hommes et les femmes qui peuvent s'oublier et qui peuvent penser au bonheur du Congolais ... plus démunis¹⁷.

Dans l'entendement du citoyen RD congolais, c'est Dieu qui pourvoit à toutes ces dispositions sociopolitiques ; cet entendement est ressorti dans toutes les prières formulées en ce jour d'investiture. Pour s'en convaincre, en plus des différentes prières qui ont occupé les premiers moments de la cérémonie d'investiture, la fanfare militaire qui accompagne le passage en revue des troupes par le président de la République exécute un morceau de musique dont les paroles sont connues en ces termes : « Dieu t'a choisi pour que tu le serve corps et âme, c'est Dieu qui t'a choisi ... »¹⁸. Le réquisitoire du procureur général de la république n'a pas dérogé à cette invocation se référant à un Dieu qui donne au président la sagesse nécessaire pour exercer ce pouvoir. La formule de la prestation du serment en elle-même amène le président à prêter serment devant Dieu et devant la nation congolaise.

Pour saisir la portée sociologique et politique de la religion et son pouvoir de régulation en RD Congo, il est nécessaire de remonter l'histoire

17 RTNC, <https://www.youtube.com/watch?v=grYgBb0TIxM> (consulté le 21 juin 2024).

18 *Idem*.

en comparant l'impact du religieux dans le pouvoir politique traditionnel africain et le pouvoir politique traditionnel européen qui sont les deux pôles qui sous-tendent le fonctionnement du politique RD congolais. Premièrement, dans le pouvoir traditionnel africain, la religion fait partie intégrante de la gestion de la cité. C'est une relation qui est établie entre le monde des vivants et celui des ancêtres. Ceux-ci font partie de l'organisation familiale de laquelle découle l'organisation du politique¹⁹. Le parcours politique traditionnel africain ne sépare pas la religion du sociopolitique mais il distingue les deux sphères tout en reconnaissant le rôle et l'impact sociopolitique de chaque pôle dans de la gouvernance globale de la cité. Deuxièmement, le pouvoir traditionnel européen (occidental) quant à lui se situe aux antipodes du pouvoir traditionnel africain. Si les organisations politiques gréco-latines antiques étaient proches de celles africaines par leur vision holistique du monde²⁰, par conséquent ne séparaient pas le politique du religieux, les révolutions (françaises, anglaises et américaines) ont impacté ce parcours en séparant le politique du religieux pour consacrer un système de laïcité qui régit les États d'une part, et le religieux qui en est le sujet. Ces acquis historiques impactent différemment les systèmes politiques selon qu'ils sont appliqués en Afrique dont fait partie la RD Congo ou ailleurs en Europe dont l'impact de la tradition est resté en Afrique durant la période coloniale. Comme on peut le constater, la séparation ou non du politique et de la religion se relativise selon les temporalités et les espaces géopolitiquement organisés. En RD Congo, ces approches se complexifient par la manière dont les degrés de socialisation ont été établis.

Politiquement, les notions de laïcité et religion méritent d'être nuancées pour mieux en saisir le sens dans le contexte RD congolais. Sans être obsolète, la laïcité de l'État en RD Congo porte le sens d'une distinction des attributs du chef politique de ceux du chef religieux. Cependant, l'ambiguïté dans la cohabitation de l'idée de la laïcité avec celle de la religiosité ne peut disparaître totalement parce que l'impact sociologique et politique des choix systémiques²¹ opérés pendant une période ante ou post coloniale pour la RD Congo demeure.

Un exemple flagrant qui explique ces ambiguïtés d'un État laïc est la séance de prière présidée dans le plus grand stade de la RD Congo par le président de la République²². Bien plus encore, le ballet des pasteurs présidant la prière à la séance de prestation de serment est une certification de la place du religieux et de son impact sur la compréhension et l'organisation du politique dans un État congolais-laïc. Il n'est plus

19 Isidore NDAYWEL È NZIEM, *op. cit.*, pp. 100-103.

20 David FOREST, *Histoire des idées politiques*, 2^e éd., Paris, Lexi Fiche, 2023, pp. 6-12.

21 Jacques MAILLARD (de) et Daniel KÜBLER, *op. cit.* et Sabine SAURUGGER, *op. cit.*

22 RTNC, Déclaration de la pénitence et de la repentance par le chef de l'État, 23 juin 2019, (<https://actualite.cd/2019/06/23/la-priere-de-felix-tshisekedi-pardonne-nous-davoir-donne-ta-place-aux-hommes-en-les>), (consulté le 21 juin 2024).

besoin de rappeler l'influence de la plateforme des confessions religieuses dans le processus électoral en RD Congo. Cette succession d'impacts de la religion sur le politique interroge fondamentalement la compréhension de la laïcité de l'État RD congolais. Il va sans dire que d'une part cette laïcité se comprend dans la perspective de la neutralité de la loi qui promeut la place du religieux dans les affaires politiques ; d'autre part, remontant le temps, cet impact du religieux ne peut se comprendre que systématiquement en rapport avec l'implémentation des systèmes politiques qui ont prévalu avant, pendant et après la colonisation belge en RD Congo. Il ne s'est pas agi, dans ce parcours d'une séparation du religieux et du politique. L'organisation du politique est holistique en RD Congo. Pour peu que l'on soit attentif, il n'est pas exclu de constater que le religieux prescrit, régule, performe, encadre, influe sur le politique²³.

Comme pour l'hybridité du pouvoir présidentiel, la dialectique entre laïcité et religion en RD Congo est un problème complexe et elle complexifie la compréhension du processus d'investiture du pouvoir politique présidentiel. Plusieurs référentiels entrent en ligne de compte pour faire du pouvoir politique en RD Congo un authentique impérium qui découle des référents des pouvoirs politiques tels qu'acceptés par les citoyens RD congolais.

4. La démarcation entre l'illibéralisme mimique RD congolais et la démocratie libérale

La comparaison entre les pratiques illibérales RD congolaises et les principes de la démocratie libérale²⁴ s'impose ici en termes de démarcation pour marquer l'originalité des pratiques RD congolaises. Il faut noter d'emblée que le mimétisme systémique RD congolais se heurte constamment à son illibéralisme. Ceci ouvre la voie aux pratiques syncrétistes ou hybrides. Le principal indice de cette démarcation repose sur la légitimité du standard démocratique applicable en contexte comme les dialectiques dans l'investiture du 20 janvier le met en évidence.

En effet, il n'est pas anodin de remarquer qu'il se dégage deux écoles dans l'implémentation et la transition démocratique post-bipolaire. D'un côté, l'école de la démocratie libérale qui défend les principes de libertés individuelles et collectives, et de l'autre côté, l'école de la démocratie illibérale qui considère qu'au nom même de la démocratie, chaque peuple devrait définir ses pratiques. C'est à juste titre qu'il est nécessaire de confronter les principes de la démocratie libérale qui régulent la gouvernance de la plupart des États traditionnellement démocratiques avec

23 Ignace NDONGALA MADUKU, *Religion et politique en RD Congo. Marche des chrétiens et paroles des évêques catholiques sur les élections*, Paris, Karthala, 2016, p. 384.

24 Bernard MANIN, *Principes du gouvernement représentatif*, 3^e éd., Paris, Flammarion, 2019, p. 368.

les principes d'illibéralisme démocratique²⁵ qui soutiennent l'émergence d'une gouvernance démocratique à partir des contextes historico-politiques multiples²⁶. C'est le cas de la plupart des États dont le passé politique a été traditionnellement marqué par une pluralité de système de gouvernance dont les effets impactent la construction du système démocratique du moment présent.

Conclusion

Deux types de résultats concluent cette analyse. Premièrement, la faiblesse de l'État RD Congolais entraînant la faiblesse du pouvoir politique, celui-ci est ouvert à chercher sa légitimité auprès des trois composantes qui influent sur lui. Même si les tendances de ces composantes peuvent se rapprocher, elles gardent chacune leur autonomie fonctionnelle qui rend leur participation à la gouvernance politique RD congolaise singulièrement à la fois originale et distincte des autres. Deuxièmement, par ricochet, ces composantes, demeurant distinctes et originales l'une par rapport aux autres, attestent du caractère syncrétiste du pouvoir politique présidentiel en RD Congo et en appelle donc à une construction systémique d'une légitimité hybride du pouvoir qui repose sur les référentiels laïcs, religieux et sacré-coutumiers.

L'observation de l'investiture présidentielle du janvier 2024 en RD Congo a fait voir deux binômes : l'hybridisme inachevé qui rime avec le syncrétisme et la laïcité consacrée par la constitution qui se heurte à une religiosité ambiante culturellement enracinée dans l'imaginaire collectif. Ces deux binômes perpétuent la crise d'identité du pouvoir politique. Par ailleurs, cette crise devient un terrain propice d'une construction d'identité politique institutionnellement implémentée mais qui mérite surtout d'être identifiée et nommée.

Cet article a identifié le processus d'une institutionnalisation hybride en posant un préalable : celui non seulement d'identifier le syncrétisme comme un défi à relever mais aussi d'ouvrir la réflexion à la possibilité de construire une identité politique de gouvernance en RD Congo en intégrant le parcours historique du processus d'institutionnalisation politique à partir de la pluralité des référentiels à la fois laïcs, religieux et sacré-coutumiers.

Cet article apporte la lumière sur les fondements du pouvoir politique en RD Congo. La problématique d'hybridisme et du syncrétisme discutée dans ces lignes fait émerger plusieurs autres questions fondamentales qui méritent d'être analysées : celle de l'identité politique ; celle du système de gouvernance ... que nous discuterons dans d'autres articles. ■

25 Didier MINEUR, « Qu'est-ce que la démocratie illibérale ? », in *Cités* (2019), vol. 3, n°79, Paris, PUF, pp. 105-117.

26 Arendt LIJPHART, *Democracy in plural societies: a comparative exploration*, New Haven and London, Yale University Press, 1997, p. 260.